

PORTANT COMPOSITION DU JURY LP Guide conférencier

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen LP Guide conférencier comme suit :

Membres du jury

BERTHOLD Raphael, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
MORGAN PROUX Catherine, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

BRICAULT Celine, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE
ARENA Aurelie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
RAMIREZ Cecilia, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BERTET Agnes, PROFESSIONNEL
DESMICHEL Pascal, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.
ADLER Katrin, PROFESSIONNEL

Semestre 2

BRICAULT Celine, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE
ARENA Aurelie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
RAMIREZ Cecilia, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BERTET Agnes, PROFESSIONNEL
DESMICHEL Pascal, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.
ADLER Katrin, PROFESSIONNEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024